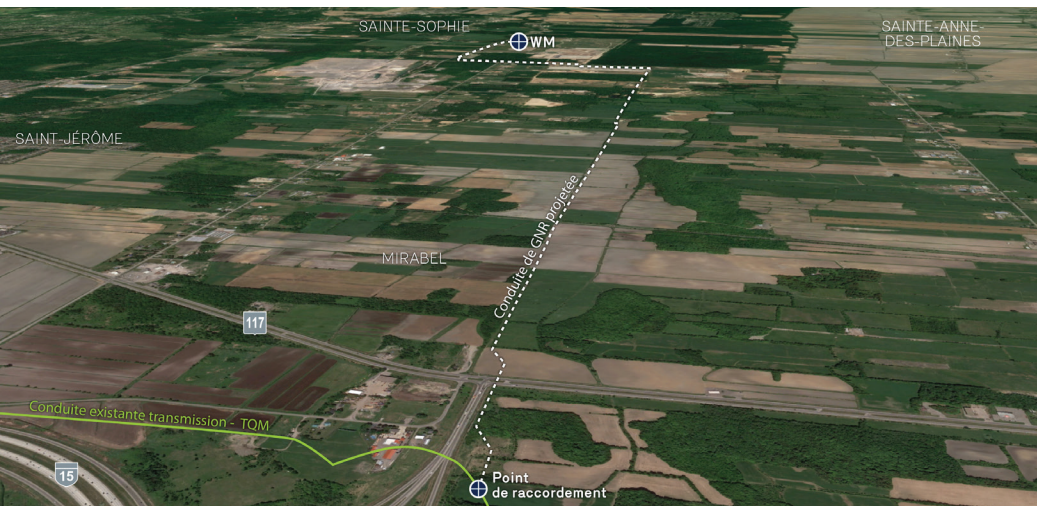


LE RAPPORT EN UN CLIN D'ŒIL

Projet de raccordement du complexe de valorisation des biogaz et de biométhanisation de WM de Sainte-Sophie au réseau de Gazoduc TQM à Mirabel

MANDAT D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE DU 4 DÉCEMBRE 2023 AU 4 AVRIL 2024



Énergir, l'initiateur du projet, prévoit installer une conduite pour raccorder le futur complexe de valorisation des biogaz et de biométhanisation du lieu d'enfouissement technique (LET) de Sainte-Sophie au réseau de Gazoduc Trans Québec et Maritimes inc. à Mirabel.

Ce projet s'inscrit dans la foulée de celui de WM, qui entend construire un complexe où les biogaz générés par le LET de Sainte-Sophie ou obtenus à partir de matières organiques résiduelles détournées de l'enfouissement seraient purifiés afin de produire du gaz naturel renouvelable (GNR).

Le projet permettrait à Énergir d'injecter environ 1 700 M m³ de GNR dans son réseau entre 2025 et 2050. L'entreprise progresserait ainsi vers l'atteinte des objectifs du *Règlement concernant la quantité de gaz de source renouvelable devant être livrée par un distributeur*, en plus de contribuer au *Plan pour une économie verte 2030*.

Principaux avis

Compte tenu de l'ensemble des éléments qu'elle a analysés, la commission d'enquête conclut que le projet d'Énergir devrait être autorisé, tout en considérant ses constats et avis, en particulier :

- ▶ l'initiateur devrait compenser les pertes de milieux forestiers selon un ratio supérieur à 1 pour 1 en superficie;
- ▶ s'il s'avère impossible de réaliser les travaux de déboisement en dehors de la période de nidification des oiseaux, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) devrait exiger l'application rigoureuse de mesures d'atténuation efficaces pour limiter les répercussions sur la faune aviaire;
- ▶ le MELCCFP devrait demander à Énergir de procéder à une réévaluation complète et détaillée des émissions de gaz à effet de serre évitées par son projet;
- ▶ dans le contexte énergétique québécois, la réflexion sur l'utilisation du GNR gagnerait à être intégrée dans une vision plus large de la transition énergétique, englobant la planification des besoins en approvisionnement et intégrant les débats publics sur les enjeux sociétaux afférents dans une perspective de développement durable.

L'audience publique en bref

4
séances pour mieux comprendre le projet et exprimer son opinion

12
présentations verbales en séance



11
mémoires déposés

Le rapport contient

70
pages

4
chapitres

16
constats

8
avis

Les rapports du BAPE sont transmis au ministre responsable de l'Environnement.

Ils visent à éclairer la prise de décision du Conseil des ministres, à qui il revient d'autoriser ou non les projets.

Pour lire le rapport, CLIQUEZ ICI.

Participation citoyenne

Le chapitre 2 fait état des préoccupations et des opinions du public. Il y est question :

- ▶ de la gestion des matières organiques;
- ▶ de la pertinence et des usages du gaz naturel renouvelable;
- ▶ des émissions de gaz à effet de serre;
- ▶ des répercussions sur le milieu d'insertion.



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Québec